

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2735

présenté par
M. Lecamp

ARTICLE 29**ÉTAT D****« Développement agricole et rural »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Développement et transfert en agriculture	17 000 000	0
Recherche appliquée et innovation en agriculture	0	17 000 000
TOTAUX	17 000 000	17 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du rapporteur spécial transfère 17 millions d'euros (hors titre 2) en autorisations d'engagement et en crédits de paiement :

- depuis l'action 1 *Recherche appliquée et innovation* du programme 776 *Recherche appliquée et innovation en agriculture* ;

- vers l'action 1 *Développement et transfert* du programme 775 *Développement et transfert en agriculture*.

Il vise à appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que le rehaussement du plafond du compte d'affectation spéciale *Développement agricole et rurale* est à la fois :

- possible parce que ses recettes dépassent systématiquement la prévision (vraisemblablement à hauteur de 17 millions d'euros en 2022), singulièrement depuis leur abaissement artificiel en 2021, et que le solde cumulé atteignait 117,9 millions d'euros à la clôture du dernier exercice connu ;
- nécessaire tant le besoin d'investir dans les pratiques agricoles innovantes et résilientes est croissant.